



Conseil Municipal

Séance du 07 décembre 2023

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Étaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean-Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, William MAYEUX, Karine GRUBSKI, Émilie DORR, Anne ONUFRİK.

Excusés avec pouvoir : Olivier MASSY pouvoir à Brigitte SVITEK, Florian CHABOD pouvoir à Jackie CHERFILS, Frédéric DO CABO pouvoir à Émilie DORR.

Absent(e) : Caroline BREBANT

A été désignée comme secrétaire de séance Anne ONUFRİK, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

↪ Introduction de M. le Maire

Le précédent Conseil Municipal s'est tenu le 9 novembre et a été suivi d'un bureau municipal qui a eu lieu le 23 novembre. Le prochain bureau municipal se tiendra le 11 janvier 2024 et le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 janvier 2024.

Il y a eu 2 grands temps forts qui ont marqué cette dernière période entre les deux conseils municipaux. Ces deux temps forts marquent une réussite incontestable.

S'est tenu le festival Sud Oise sur Scène, qui a fort bien marché avec 1300 spectateurs et 700 écoliers, à peu près 1000 spectateurs de plus par rapport à l'année dernière, un progrès incontestable. Nous pouvons encore nous améliorer. Il s'agit d'une reconnaissance pour la qualité du festival qui a proposé 18 spectacles dont 17 différents avec nos trois communes partenaires : Saint-Vaast-les-Mello, Cramoisy et Thiverny. Un progrès incontestable pas forcément facile à l'époque où nous vivons mais le constat est là.

Le 2^{ème} succès est le village de Noël, qui a été, incontestablement, le marché de Noël le plus fréquenté que l'on ait connu depuis une dizaine d'années. Beaucoup de visiteurs très satisfaits, qui nous ont fait part de leur satisfaction et de la qualité des exposants.

Bien évidemment les galeries souterraines restent toujours un pôle d'attraction qui donne un caractère original à notre village de Noël. Nous avons eu 54 exposants dans les galeries souterraines, de nombreux spectacles ont été présentés, de nombreuses animations, un grand succès pour la patinoire ...

J'en ai profité pour remercier et féliciter le personnel qui a bien joué le jeu. Ces deux réussites témoignent de notre capacité à réaliser des choses de cette dimension que nous n'avons pas réussi à faire il y a une dizaine d'années et contribue à la notoriété de notre ville. Des maires de communes voisines sont venus, celui de Montataire, des adjoints au maire de Creil et d'autres communes.

M. le Maire souhaite ajouter une question à l'ordre du jour :

Nous avons acquis cette année un chalet, que vous avez pu voir sur la place d'Octobre. Nous souhaitons le conserver pour nous en servir l'année prochaine mais, depuis, une proposition nous a été faite pour l'installation de ce chalet à l'école maternelle afin de remplacer celui qui est en mauvais état et nos services techniques souhaitent construire un chalet pour l'année prochaine pour le village de Noël.

Mme SVITEK : lors de notre visite à l'école maternelle nous avons vu que le chalet est à changer.

M. BEGHIN : les services ont affirmé que c'était compliqué de démonter et remonter le chalet. Il s'agit d'une très bonne idée

Mme ONUFRYK : des normes existent-elles ?

M. le Maire : je ne sais pas mais celui qui est actuellement dans la cour de l'école n'offre pas toutes les garanties de sécurité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition d'installation du chalet dans la cour d'école de la maternelle.

Différentes réunions se sont déroulées :

- ⇒ Une réunion des maires de la région avec les quatre compagnies de gendarmerie à Coye-la-Forêt. Très intéressante sur tous les plans. Je précise au passage que nos relations sont excellentes avec la gendarmerie de Chantilly. Ce matin il y avait à Mortefontaine la fête traditionnelle des gendarmes qui est la Sainte-Geneviève il y avait donc une manifestation à laquelle Monsieur Robert et moi-même nous sommes rendus.
- ⇒ Une grosse réunion avec Monsieur le procureur de la République au tribunal de Senlis en présence de Madame le sous-préfet ainsi que du président de l'Union des Maires de l'Oise, bien sûr des sujets multiples ont été abordés suite aux problématiques que connaissent les maires actuellement, les agressions dont sont victimes les maires ainsi que les élus. Je vous rappelle que 1000 maires en France ont déjà démissionné ainsi que des adjoints. Nous sommes le quatrième département de France pour les démissions. Nous indiquerons les démarches à suivre en cas d'agression.
- ⇒ Une réunion de travail avec la directrice du groupe scolaire, surtout sur la préparation du budget 2024. Une réflexion est en cours.
- ⇒ Chaque mois, nous avons une réunion obligatoire qui s'appelle « la Conférence des maires » et qui se tient à l'ACSO. Les communautés d'agglomération et de communes ont l'obligation de par la loi de réunir les maires de leur territoire une fois par mois.

⇒ Une rencontre avec la poste qui nous annonce une diminution de 4h d'ouverture de la poste de Saint-Maximin. Je vous rappelle qu'au début du mois, il y a eu le congrès des Maires de France et le président, qui est marqué à droite, et le vice-président, qui est marqué à gauche, ont tiré la sonnette d'alarme sur l'avenir des communes. Aujourd'hui, il n'est pas sûr que, dans quelques années, il y ait encore des communes. Les petites et moyennes communes sont dans la ligne de mire et vouées à disparaître. Les communes souffrent d'asphyxie financière et aussi de compétences qu'on leur enlève afin de les transmettre aux communautés d'agglomération.

La poste fait partie aussi de cette diminution des services publics, comme les hôpitaux, la sécurité... Le procureur de Senlis nous a indiqué qu'il manquait de personnel, tout comme les gendarmes qui ont moins d'effectifs... Mais nous avons une nouvelle un peu positive concernant la poste qui ouvrirait uniquement le matin du mardi au samedi de neuf heures à 12h30.

⇒ Nous avons commencé à réunir l'équipe qui travaille sur le baraquement souvenir. Pour rappel, nous voulons consacrer l'année 2024 à la commémoration de la destruction massive de Saint-Maximin suite au bombardement de 1944 et, dans ce cadre, nous avons l'intention de créer un parcours souvenir avec des étapes dans le cheminement de la ville et de mettre l'accent sur la construction, sur la place de l'église, du baraquement souvenir qui a même été accepté par l'architecte des bâtiments de France. Nous lançons les invitations pour participer au groupe de travail.

⇒ Nous avons réuni l'ensemble du personnel communal samedi 25 novembre matin afin de donner aux personnels un maximum d'informations sur la ville mais aussi des informations sur les mutuelles. Il s'agit d'une réunion qui a été très positive.

⇒ Dés élus ont pu faire une visite de l'usine de la pierre qui se construit actuellement sur un terrain qui se trouve en bordure de zone commerciale derrière le Verbois. Une usine de 5200m², la plus grande de France voire d'Europe. C'est une coopération entre deux gros carriers : ex-Rocamat, qui a été racheté par un consortium canadien, et la BPE Lecieux. Cela devrait créer une trentaine d'emplois.

L'usine est déjà sortie de terre, celle-ci est raccordée par une voie située au niveau du giratoire situé à la sortie de Castorama. L'autorisation a été donnée par le conseil départemental. Ce terrain appartient à la commune, nous avons donné un accord pour que les travaux puissent se faire. Nous passons chez le notaire cela avait déjà été proposé à un Conseil Municipal précédent, afin de faire un échange par rapport à cette voie que vont créer les consorts Lecieux. En échange, ils vont remettre 5000 m² de terrain pour faire du jardin à proximité du pont des morts.

M. MAYEUX : en octobre 2022, je crois qu'il y a eu un accord de principe, cela ne vaut pas une délibération.

M. le Maire : il s'agit d'un accord pour que nous autorisions le lancement de cette affaire mais nous pouvons régulariser par une délibération pour formaliser notre accord sur l'échange de 5000 m² avec cette parcelle.

M. MAYEUX : sur le document que l'on m'a envoyé cela représente 4900 m². Normalement il s'agit de 5000 m².

M. le Maire : je propose de régulariser la situation par une délibération. Nous devons absolument avoir un accord de principe afin d'autoriser les démarches. Le tracé a été approuvé par le conseil départemental qui gère les voiries. Il faut travailler intelligemment avec tous les partenaires.

M. ROBERT : je pense qu'il y a confusion car nous avons déjà délibéré en Conseil Municipal sur le principe d'un échange. Valider le principe d'un échange c'est acter. Dans la mesure où de toute manière il y aura une traduction comptable pour rentrer et sortir du patrimoine communal des terrains qui appartiennent à la ville c'est pour ça que budgétairement nous devons le revoter à nouveau.

M. le Maire : c'était une perte de temps pour ce projet si nous suivions cette démarche nous perdions deux ou trois ans sur cette affaire.

Mme ONUFRYK : un accord a eu lieu, mais je pense qu'il s'agit des conditions de l'échange.

M. le Maire : nous allons passer chez le notaire dans les jours à venir pour ratifier le document. Il s'agit de 5000m² qui sont situés près du village à utiliser pour des jardins.

Mme SVITEK : En ce qui concerne la route, ce n'est pas nous qui décidons mais le département qui décide de l'implantation.

M. le Maire : il est demandé de ratifier complètement et définitivement cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, moins l'abstention de M. MAYEUX, le principe de l'échange. Le Conseil Municipal avait même donné un accord de principe à Monsieur CHERFILS pour qu'il travaille sur un projet de jardin.

M. CHERFILS : fin 2022, il y a eu une discussion pour le terrain le long de la D1016.

M. le Maire : je pense que c'est une grande affaire pour Saint-Maximin.

Nous avons participé à la commission intercommunale de sécurité et de lutte contre la délinquance. Il est à noter dans notre territoire la progression inquiétante de violences intra familiales et l'usage et la consommation de stupéfiants. Sur Saint-Maximin, nous avons eu une descente de la gendarmerie, très organisée et effectivement nous avons trouvé des substances stupéfiantes à certains endroits et chez quelques citoyens. Et les violences intra familiales sont en progression très forte et très nette.

Dans cette période, nous avons eu également la journée internationale des droits de l'enfant avec l'Unicef, qui a surtout été l'œuvre du centre de loisirs. Pour l'occasion, la mairie avait été colorée en bleu pour marquer la journée des droits de l'enfant et une affiche a été mise en place pour rappeler les dégâts que cause la guerre au Moyen-Orient parmi les enfants.

Parmi les nouveautés intervenues :

- ⇒ La signature de l'ordre de service pour la deuxième phase des travaux de l'église qui démarrera début janvier,
- ⇒ Nous avons eu une grosse fuite d'eau sur le réseau d'eau potable et Suez nous a annoncé une bonne nouvelle en acceptant de nous rembourser une partie non négligeable du coût,

⇒ Mauvaise nouvelle concernant le marché de la publicité extérieure, qui est en cours depuis deux ans : l'un des candidats, qui n'a pas été retenu, vient de déposer un recours.

Les prises de fonction de deux agents :

1. Création d'un secteur jeunesse, pour l'accompagnement de 12 ou 15 ans à 25 ans, il faut réfléchir sur l'âge. Il est à noter que parmi les plus pauvres se trouvent les familles monoparentales et la tranche 15/25 ans. La personne a pris ses fonctions et nous allons progressivement bâtir un secteur jeunesse avec aide à la santé, à la citoyenneté....

M. CHERFILS : pour que les gens puissent visualiser le nouvel agent, celui-ci tenait la patinoire ce dimanche au village de Noël avec la participation de jeunes.

2. Un nouvel agent a pris ses fonctions à la bibliothèque. Nous avons déjà embauché une personne qui venait de l'éducation nationale et qui a démissionné suite à de graves problèmes de santé, de ce fait nous avons promu Lara Guillaume responsable de la bibliothèque et un nouvel agent travaillera avec elle.

Ce soir se termine le voyage d'une délégation de l'association « Amitiés Saint Maximin/Perkàta ». Nous avons reçu des photos : c'est très prometteur pour le jumelage, des moments très sympathiques, l'association a apporté des vêtements récoltés qui ont été vendus à très bas prix et l'argent récolté a été remis à l'école maternelle de Perkata et l'association a aussi amené des chocolats aux enfants des écoles.

Fin de la 1^{ère} phase des travaux d'éclairage sur la zone d'activité. Je vous rappelle que c'est une source d'économie considérable : on estime entre 60 et 70% du coût les économies qui seront réalisées suite à ces travaux. Nous préparons maintenant la deuxième tranche.

Pour la préparation du Semestriel, la 1^{ère} réunion a eu lieu. Je vous invite à signaler toute information concernant les manifestations à venir qui doit paraître dans le semestriel.

Un Relais Petite Enfance (RPE), en lien avec quatre communes voisines sous l'égide de la CAF, a été lancé. Un agent travaille à 50% pour le RPE avec les autres communes également.

A ce sujet, j'évoque très rapidement la situation de la crèche qui est au maximum de ses capacités d'accueil. Des familles sont en souffrance parce qu'elles souhaitent avoir une place en crèche mais nous sommes au maximum de l'accueil possible par la crèche, soit 33 enfants.

M. DERNIAME : d'où l'intérêt de la création du RPE. Il y a une douzaine d'assistantes maternelles sur Saint-Maximin mais nous n'en connaissons que neuf.

M. le Maire souhaite évoquer les jours à venir :

Nous entrons dans la semaine de la distribution des colis de Noël pour les anciens.

Le 09 décembre : le goûter des anciens : 211 personnes inscrites,

Le soir : un concert de Noël offert à la population,

Le 11 décembre : le bilan du festival avec les collègues élus des autres communes,

Le 12 décembre : le bilan du village de Noël avec les associations et la préparation du semestriel,

Le 13 décembre : colis aux défavorisés,

Le 14 décembre : 1^{ère} réunion du groupe de travail sur les 80 ans des bombardements,

Le 20 décembre : spectacle pour la crèche à l'étage de l'ALSH,

Le 21 décembre : distribution des cadeaux aux écoles,

Le 06 janvier : Vœux du maire avec la remise des médailles de la ville. Une liste vous avait été transmise. Nous vous informons des candidatures que nous avons retenues.

Au niveau du stade, nous sommes amenés à effectuer des mises aux normes avec le passage d'une équipe au rang supérieur. Nous vous proposons ce soir de recruter un architecte pour l'agrandissement des vestiaires.

Mme ONUFRYK : s'ils redescendent l'année prochaine, ce que je ne leur souhaite pas, est-on dans l'obligation de valider et de faire les travaux ?

Mme AZOUZA : ne pourrait-on pas avoir une réflexion sur un complexe sportif ? Voire penser plus large ?

M. le Maire : pas de précipitation, il faut lancer des études. L'ACSO a inscrit le projet de mise aux normes du stade de Saint-Maximin dans les projets à proposer pour demander des subventions. Si l'ACSO subventionne, le département subventionne automatiquement. Si nous avons les moyens, nous nous tenons prêts.

M. BEGHIN : je pense qu'il faut être optimiste, je pense qu'ils vont rester en Régionale 1.

M. BEGHIN : il n'y a pas d'autre choix que de faire les travaux sur ce bâtiment puisque maintenant il y a une mixité au niveau des arbitres.

M. CHERFILS : il y a d'autres priorités importantes notamment la sécurité dans Saint-Maximin.

M. le Maire : il faudra prioriser les demandes de travaux.

Mme FERRETE : je suis d'accord avec Chahinaise et si on travaille avec un architecte il faut voir comment on peut réaménager ce lieu.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le recrutement d'un architecte.

Nous voulons proposer de regrouper « Saint-Maximin a du talent », « la fête des ateliers » et l'exposition des artistes locaux sur un même week-end.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Nous rencontrons un succès avec l'atelier de soutien de mathématiques, qui déborde : il est donc proposé de créer un deuxième groupe.

Le Conseil Municipal approuve.

M. le Maire se réjouit de la réussite à l'examen du brevet des collèges avec beaucoup de mentions.

↩ Avis et décisions

❖ Cabinet :

- Calendrier et festivités de fin et de début d'année : point abordé lors de l'introduction.

- Médailles de la Ville : propositions de récipiendaires :
 - Mme HASNI Latifa
 - M. PLOUVIER Jim
 - Mme THIVERNY Emmanuelle
 - M. DUPUIS Xavier
 - M. ROUAN François
 - Mme RIGHI Dalila

- Point sur les jumelages : abordé lors de l'introduction.

❖ Finances :

En vue de la préparation du budget primitif 2024 :

M. ROBERT : Plusieurs délibérations nous intéressent, la première est la migration de la M14 à la M57. Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser la migration de la M14 à la M57. Dans votre dossier se trouve l'avis du trésor public, qui donne un avis favorable, avec un descriptif de cette nouvelle nomenclature qui a pour but d'harmoniser l'ensemble des écritures comptables pour toutes les collectivités territoriales. Il s'agit donc d'une nouvelle nomenclature pour une lisibilité et une facilité plus grandes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le passage de la M14 à la M57.

Les communes votent leur budget au mois de mars. Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars, l'activité continue. Un certain nombre de délibérations y sont votées ainsi que des ouvertures de crédit à hauteur de 25 %. Ces ouvertures de crédit seront intégrées au budget 2024.

La première délibération est celle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En général, nous proposons au conseil municipal un acompte à hauteur de 30 % par rapport au montant de subvention de l'année précédente, afin de permettre au CCAS de continuer ses actions auprès la population. Pour ce faire, nous proposons ce soir de voter une avance de 30 % soit un montant de 45 065,40 €.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement de cet acompte.

La seconde proposition mise en délibération est un acompte au Comité d'Œuvre Social (COS), qui s'adresse au personnel communal. L'aide qu'apporte la commune est basée sur le pourcentage de la masse salariale pour un montant de 23000€ à l'année. Nous vous proposons un acompte à hauteur de 7014€.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement de cet acompte.

Nous avons toujours le même principe concernant les subventions aux associations qui bénéficient de notre soutien au-delà de 3000 € donc chaque année nous proposons 30 % d'avance sur la subvention à venir. Pour 2024, deux associations sont concernées par ce montant de 3000 € qui était la base que nous avons donnée pour les aides. Il s'agit des associations suivantes :

- ⇒ Le judo club pour lequel nous proposons un acompte de 30 % soit 1500 € sur la subvention 2024 ;
 - ⇒ L'association Saint-Maximin Escapades pour laquelle nous proposons un acompte de 30 % soit 900 € sur la subvention 2024.
- Ouverture de crédits en investissement : il s'agit de la section investissement du budget qui nous permet d'ouvrir les crédits à hauteur de 25 % de l'année précédente afin de pouvoir continuer les investissements dès le début d'année. Ces dépenses seront bien sûr intégrées dans le budget 2024.

M. KOTUSIK : lors de la réunion du personnel, il avait été évoqué la prime pouvoir d'achat. Qu'en est-il ?

M. le Maire : la question est évoquée plus loin dans l'ordre du jour.

- Subventions exceptionnelles : cela concerne deux associations, la Compagnie d'Arc et le lycée professionnel Rothschild.
Pour la Compagnie d'Arc, l'organisation du Bouquet provincial en 2024 représente une charge financière supplémentaire. Elle demande une subvention de 2000 € pour l'aider à organiser cet événement qui va intervenir au premier semestre 2024.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement de cette subvention.

- Le Lycée Professionnel Rothschild demande un accompagnement pour l'organisation d'un voyage au Touquet pour une classe qui prépare le prochain Dakar et l'enduro du Touquet. Ce sont des élèves qui travaillent à l'organisation et la rénovation des motos. Le séjour est prévu les 3 et 4 février prochains à l'occasion de l'enduro du Touquet. Le coût global est de 3500 € avec un reste à charge de 60 € par famille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette aide apportée aux familles. Vous trouverez le tableau qui vous montre les subventions qui ont déjà été allouées tout au long de l'année et le reste qui nous permet d'accompagner encore les associations.

Mme FERRETE : quel est le montant de l'aide demandée ?

M. ROBERT : il n'y avait pas d'aide chiffrée demandée. Ils ont présenté juste un budget en disant qu'il y avait un coût de 3500 € et qu'il restait à la charge des familles 60 €. A nous de déterminer le montant que nous pouvons allouer pour atténuer ces 60 € pour les familles.

M. le Maire : si le lycée professionnel nous a sollicités c'est parce que nous avons une relation d'échange, d'où cette demande qui constitue plutôt un geste de sympathie. Je propose 100 €.

Mme ONUFYK : il faudrait savoir combien on donne et le nombre de familles pour faire le calcul.

M. le Maire : il s'agit d'une classe qui a un projet. Ils ont des dépenses et des recettes. En versant 100 €, cela n'est pas dédié aux familles.

M. CHERFILS : je ne comprends pas pourquoi la subvention est aussi faible par rapport à celle pour le collège des Bourgognes.

M. le Maire : parce qu'au collège des Bourgognes ce sont nos élèves. Là, il s'agit d'un geste de sympathie.

M. DERNIAME : un tiers des élèves du collège des Bourgognes sont de Saint-Maximin.

Mme SVITEK : je préfère proposer 300 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention à hauteur de 300 €.

- Subventions aux associations (acomptes) : il s'agit d'une information concernant les subventions aux associations. Je vous rappelle que pour toucher une subvention il faut qu'il y ait une assemblée générale et que soient transmis le bilan financier et le bilan d'activité.

M. BEGHIN : il y a une erreur sur le montant de la subvention allouée au Club de Hand Ball.

M. ROBERT : cela est proratisé puisque les 250 € sont « à cheval » sur deux années.

- Accord de principe sollicité pour des travaux d'enfouissement des réseaux et sur l'éclairage public au Jeu d'arc et rue P. Dewaele : il y a quelques mois la société ENEDIS était venue rencontrer Monsieur le Maire pour l'alerter sur les travaux de rénovation du réseau électrique sur le quartier du jeu d'Arc. Les câbles sont vieillissants et menacent de tomber sur le trottoir. Il avait été évoqué d'enfouir les différents réseaux. Nous avons pris contact auprès SE60 qui s'est joint à la société ENEDIS pour un devis de l'enfouissement des réseaux. Il y a une grosse prise en charge par ENEDIS et le SE60 sur le coût des travaux 416 000 €, il reste à la charge de la commune 213 943,59€.
- 3^{ème} phase des travaux aux abords de l'église : reste coté trottoir, le long des habitations donc il est proposé en même temps l'enfouissement du réseau. Le SE 60 a réalisé un chiffrage d'un montant de 110 000 € avec un reste à charge pour la commune de 50 000€ (pour fin 2024 début 2025).

M. le Maire : il s'agit de donner un accord de principe pour autoriser à faire les travaux d'enfouissement des nouveaux câbles. Nous leur demandons de réaliser les travaux sur 2024/2025. Ce sont des travaux qui sont incontournables. ENEDIS prend une grosse partie du coût en charge, mais il reste une partie pour la commune.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux.

- Demandes de subventions à présenter pour 2024 : (voir liste)
M. le Maire : la commune envisage des projets et ensuite nous demandons des subventions. Aujourd'hui, pour demander des subventions, il est demandé votre accord. Normalement, avec le département, il faut réaliser les travaux dans les deux années qui suivent néanmoins faire demande de subvention cela ne coûte rien. Un tableau vous est présenté avec les subventions qui ont déjà été attribuées, celles qui ont été en partie reçues et les nouvelles subventions pour lesquelles nous allons déposer une demande.

Mme DERACHE : je pensais que pour le parking Léon BOUFFLET nous avions déjà eu des subventions ?

Nous avons fait le point pour les subventions, il s'agit de la RD 162 donc nous avons la possibilité de refaire une demande.

Mme DERACHE : le projet avait été fait bien en amont mais nous n'avons pas eu de subvention ?

Mme SVITEK : cela n'avait pas été accordé.

M. le Maire rappelle que c'est une perte pour la commune car il s'agit d'un terrain privé que nous avons acheté afin de créer un parking.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Information sur le lancement des travaux rue P. Dewaele
- Travaux rue de Creil : le DCE (dossier de consultation des entreprises) est en cours de finalisation, il reste le MOE (Maître d'œuvre) à trouver. Une association entre SODEREF et BERIM est prévue pour la suite du chantier.
- Point sur le projet de salle Jean Hervé : nous sommes en attente du dossier que l'architecte ne nous a pas encore transmis.
- Plan d'élagage : Un plan d'élagage a été mis en place pour la période 2022-2027. Lors de la saison 2022/2023, une première phase a été mise en œuvre. Durant la nouvelle période 2023/2024, les élagages suivants seront réalisés :

1) Abattages en régie :

- 2 thuyas derrière la mairie

2) Elagages en régie :

- 3 érables au Larris 4
- 8 tilleuls square Dolto
- 1 catalpa square Dolto
- 18 tilleuls dans le quartier du Vieux Moulin 1
- 9 érables sur le parking côté rue Lucien Dubois, au cimetière
- 18 érables rue Léon Boufflet
- 20 tilleuls dans le parc de la Maison Mandela
- 9 cerisiers place Romain Rolland (à tailler après floraison)
- 3 érables sur le côté du bâtiment Paul Vaillant Couturier
- 25 tilleuls au hameau du pont de Saint-Leu
- Divers arbres sur la zone commerciale (rues de la marseillaise et de la liberté).

Pour un coût de **2 100 € TTC** (avec 5 jours de location d'un broyeur et 2 jours de location d'une nacelle). Les élagages débuteront après les fêtes.

3) Elagages par une entreprise :

- 1 tilleul devant la bibliothèque (432,38 €)
- 6 érables rue P. Bruet (2594,28 €)
- 4 érables aux Champignolles (1729,12 €)
- 15 cerisiers à l'arrière du bâtiment PVC (13174,20 €)
- 1 sophora aux Champignolles (1216,08 €)

Soit un montant total de **19 146,06 € TTC** (élagages réalisés par l'entreprise Troquet suivant les prix du marché). Au BP, la somme 22 000 € TTC a été inscrite.

Ces élagages débuteront à partir du 15 décembre.

L'achat d'un broyeur a un coût très important.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan d'élagage avec une partie en régie et une partie réalisée par l'entreprise Troquet.

❖ Administration / Ressources Humaines :

- Rémunération des agents recenseurs ;

Mme SVITEK : les agents auront une somme globale, qui a été définie pour les recenseurs que nous avons recrutés pour la collecte, sur la base d'un forfait, afin que chaque agent ait le même montant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la rémunération des agents recenseurs.

- Bilan social 2022 :

M. le Maire propose de remettre la question au prochain Conseil Municipal du mois de janvier. Je tiens quand même à souligner une chose simple : nous sommes certainement une des communes de l'Oise où le montant des charges salariales est le plus élevé, à 57 % des dépenses de fonctionnement. D'où la nécessité d'ajuster les missions du personnel aux besoins de la commune. Il faut donc retravailler les organigrammes des services sans suppressions de postes.

- Avancement de grade 2023 : 11 dossiers d'agents répondant aux critères pour l'avancement :

Mme HASNI : en mettant le taux à 100 % cela permet de faire avancer tous les agents. Il faut savoir que, pour permettre un avancement de grade c'est-à-dire une évolution de carrière, le Conseil Municipal doit adopter un taux qui lui permet de faire avancer les agents, c'est-à-dire s'il y a deux agents qui ont une promotion à un grade supérieur, si nous mettons 100 % les deux agents peuvent y accéder ; si nous mettons 50 % il n'y a qu'un seul des deux qui peut y accéder. Comme nous avons 11 agents qui répondent aux critères si nous mettons à 100 % cela permet aux 11 agents d'avancer.

Mme SVITEK : pourquoi sur la note il y a inscrit 13 dossiers alors que 11 dossiers sont proposés, pourquoi deux ont été supprimés ?

M. le Maire : c'est parce qu'ils ne répondent pas aux critères.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, un taux d'avancement de grade à hauteur de 100 %.

- Ouverture de 2 postes niveau agent de maîtrise :

Chaque année, la Ville présente au Centre de Gestion de l'Oise des dossiers d'agents remplissant les conditions d'ancienneté et d'exercice effectifs de missions en lien avec leur grade pour pouvoir accéder à un grade et à une catégorie supérieure. Il s'agit de reconnaître les missions effectivement remplies.

Les critères de sélection sont très stricts et peu de lauréats accèdent à la promotion interne.

Cette année, deux agents de la Ville sont lauréats.

Il est proposé de créer les postes suivants :

2 postes d'agent de maîtrise.

Et de supprimer :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Mme HASNI : La promotion interne, c'est un autre système, ça veut dire que les personnes ont une ancienneté qui leur permet de changer de catégorie et de pouvoir avoir des responsabilités nouvelles.

Mme ONUFRYK : s'agit-il des mêmes personnes que celles qui ont été présentées pour l'avancement de grade ?

Mme HASNI : non, il s'agit d'autres agents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les créations et suppressions de postes proposées.

- Plan de formation 2024 : ce plan de formation est élaboré avec les cadres de secteur afin de répondre aux souhaits individuels ainsi qu'aux souhaits de la commune. Il a été présenté au Comité Social Territorial (CST). Ce comité a donné un avis favorable. Le plan doit être ratifié par le Conseil Municipal.

La problématique qui se pose souvent, c'est le déplacement. Beaucoup de nos agents craignent de partir pour suivre une formation. La volonté de formation est aussi un critère de promotion.

Mme ONUFRYK : est ce que les agents ont le choix ? Est-ce que chacun fait sa demande ?

M. le Maire : ce sont les chefs de services qui ont reçu leurs agents, qui ont tenu compte des besoins du service et qui ont aussi inscrit les demandes à titre individuel. Ce sont les demandes des agents en relation avec leur chef de service.

Mme HASNI : ce sur quoi nous nous sommes engagés à travailler c'est de sensibiliser les agents qui ne vont pas du tout s'inscrire dans une demande de formation.

M. KOTUSIK : concernant les indemnités kilométriques ?

M. le Maire : le CNFPT prend en charge les déplacements pour ses formations mais il y a également des formations qui sont hors CNFPT.

Mme HASNI : le sujet a été abordé concernant les frais indirects supportés par les agents, notamment le reste à charge. C'est d'ailleurs un des sujets que nous allons aborder. Des agents hésitent à partir dès lors qu'il faut s'éloigner du département.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de formation présenté.

M. le Maire demande qu'une évaluation soit faite par rapport aux demandes. Parce que parfois l'organisme annule des formations et parfois ce sont les agents qui n'y vont plus au dernier moment. Je vous rappelle que nous sommes dans un monde où il est constamment demandé qu'il y ait des formations afin d'évoluer.

- Frais de repas au réel :

Mme HASNI : cela rejoint la problématique des formations et du pouvoir d'achat, c'est-à-dire que, si un agent part à Lille et que son repas n'est pas pris en charge par le centre de formation, l'employeur indemnise les frais de repas. L'indemnisation est fixée à 17 €. Il est proposé de revaloriser à hauteur de 20 € afin de tenir compte des nouveaux barèmes et en même temps pour indemniser sur les frais réels et non pas au forfait.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de remboursement des frais de repas au réel dans la limite de 20€ par repas.

- Prime « pouvoir d'achat » :

Mme HASNI : les médias ont beaucoup parlé de cette prime octroyée aux fonctionnaires. Elle a la particularité d'être obligatoire pour les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires hospitaliers mais facultative pour les fonctionnaires territoriaux avec une aberration, c'est que la prime qui vient compenser la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires causée par l'inflation de l'année 2023 n'est pas financée par l'État : cela signifie que c'est à la collectivité de financer sur le budget communal cette prime. Nous avons une première estimation sur le montant réel mais la difficulté que nous avons c'est que, dans ce contexte d'iniquité que Monsieur Maire a rappelé, les agents sont dévoués. Il nous est difficile de ne pas octroyer cette prime aux agents qui l'attendent mais nous avons un exercice qui est le financement de la prime donc nous devons nous inscrire dans les arbitrages budgétaires. Nous souhaitons véritablement l'octroyer au personnel. Tous les agents qui gagnent moins de 39 000 € à l'année auront la prime, autant dire que cela va concerner plus de 80 % de l'ensemble du personnel. Lorsque vous regardez le rapport social unique, nous avons 75 % de catégorie C. La prime de 300 à 800 € sera versée en fonction de la quotité de travail. Aujourd'hui il nous est demandé de voter le principe de versement de la prime.

M. le Maire : pour rappel l'État lance une prime mais ce sont les communes qui doivent payer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la prime pouvoir d'achat.

- ❖ Enfance / Jeunesse :

- Pour information : bilan d'Halloween et programmation de l'ALSH pour les vacances de Noël. Nous avons à la fin du bilan une proposition pour renouveler l'activité pour le Mardi Gras qui est une vraie fête traditionnelle française : Mardi Gras fait partie de notre patrimoine donc les services sont appelés à travailler sur ce thème.

Mme FERRETE : dans le document, il s'agit d'une activité qui pourrait être reconduite l'année prochaine pour Halloween et Mardi Gras !

Mme ONUFRYK : j'entends beaucoup de choses sur le centre de loisirs mais je voulais juste faire un retour positif car il y a eu beaucoup d'évolution en trois ans, car les bruits négatifs courent vite.

Mme AZOUZA : il y a un réel travail qui est mis en place et je trouve que cela se ressent.

M. le Maire : je partage ce point de vue mais en tant qu'élu nous ne devons pas oublier que cela ne concerne qu'1/5^{ème} de la population et qu'il reste 4/5^{èmes} qui ne participent pas. C'est une problématique sur laquelle il faut qu'on travaille. Mais je partage entièrement ce que vous avez dit.

Il faut redonner ses responsabilités au directeur de centre et réaffirmer son rôle de directeur. Normalement un directeur doit constituer son équipe, c'est lui qui la choisit et il doit élaborer un projet pour 15 jours ou un mois. Aujourd'hui, c'est le flou, il faut redonner tout son sens à la notion de direction.

Mme SVITEK : je regardais les fiches et je constate que les ados sont manquants.

Mme AZOUZA : le planning est arrivé un peu tard étant donné que nous avons un nouveau référent jeunesse mais il y a un projet.

M. le Maire : aujourd'hui, il faut une communication en amont.

Il y a eu la mise en place d'une feuille de route pour les services techniques : une réunion se tient 8 à 10 jours avant le début du mois pour planifier les tâches. Nous souhaiterions faire la même chose avec le service enfance/jeunesse. Je vous dis cela parce que j'ai constaté que sur le semestriel, nous avons, au mois de mars, le festival « St-Max variétés » et que celui-ci n'est toujours pas préparé !!! Il y a des organisations à mettre en place.

Cela n'enlève rien aux qualités de nos agents, il s'agit juste d'un problème d'organisation et de communication.

Nous avons le listing des familles, c'est à nous de les informer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau fonctionnement.

❖ **Culture/Bibliothèque** :

- Bilan ciné-goûter d'octobre 2023 : la bibliothèque est très active, il y a une bonne équipe.

- Festival des clochers 2024 :

M. BEGHIN : Suite à la réunion du 2 novembre 2023, il est proposé de participer de nouveau au festival des clochers.

La date proposée est le 20 avril 2024 à 20h30 pour débiter ce festival comme chaque année.

Les propositions faites sont :

- ⇒ Un très beau sextet avec la chanteuse de jazz Louise Ausseil
Le coût est de 1100 euros avec une participation de l'ACSO de 600 euros
- ⇒ Un très beau duo (Claudia Meyer et Marquito)
Duo sud-américain en hommage à Mercedes Sosa
Coût 1100 euros avec une participation de l'ACSO de 600 euros
- ⇒ Duo violon et harpe isalides
Coût 850 euros avec une participation de l'ACSO de 425 euros
- ⇒ Récital de harpe (coût 700 euros avec une participation de l'ACSO de 350 euros).

Je vous propose de retenir en :

- ⇒ 1) le sextet
Et en
- ⇒ 2) le duo sud-américain

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.

- Proposition pour la nuit de la lecture 2024 :

M. BEGHIN :

Dans le cadre de la nuit de la lecture, il est proposé d'ouvrir la bibliothèque en soirée pour écouter des textes de Colette, choisis par *L'Echo des mots*, groupe de lecture à haute voix de Violaine Hammon, de l'association creilloise « La Ville aux Livres » (4 à 6 lectrices), et portant sur le thème du corps.

Date : le vendredi 19 janvier 2024

Heure : 19h

Public visé : adultes et adolescents à partir de 16 ans

Durée : 1h30

Objectifs du projet :

Cette manifestation nationale a pour vocation de développer le goût de la lecture auprès de tous les publics et de rendre plus familiers ces lieux de culture de proximité que sont les bibliothèques et les librairies.

La Nuit de la Lecture est ouverte à toutes les bibliothèques et librairies qui souhaitent contribuer à cet événement en proposant des animations susceptibles de faire découvrir leurs multiples ressources, les nouvelles parutions comme les œuvres littéraires du passé, de permettre des rencontres avec des auteurs, de se familiariser avec la lecture, d'échanger, de jouer autour des mots, etc...

Organisation :

La participation de la commune de Saint-Maximin pourrait être de **200€** pour la prestation de l'intervenante (inscrit dans le budget 2023 de la bibliothèque multimédia, à l'article 6042). Une convention sera à conclure avec l'association « La Ville aux Livres ».

Après la séance un verre de l'amitié sera proposé.

Pour cette soirée, deux agents de la bibliothèque effectueront chacun 1h30 supplémentaire, qui sera récupérée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition pour la nuit de la lecture 2024.

- Fête de la Pierre les 8 et 9 juin 2024 :

M. le Maire : il s'agit d'une journée en coopération entre 3 structures : la Maison de la Pierre, qui dépend de l'office de tourisme de l'ACSO, la commune de Saint-Maximin et le centre de formation des métiers de la pierre, qui dépend des Apprentis d'Auteuil (APA). Nous n'avons pas été associés, les dates nous ont été imposées. J'ai demandé à ce qu'il y ait une rencontre pour faire un point. Une rencontre se tiendra dans quelques jours, le 20 décembre à 10h30, pour une mise au point car il y a des conséquences financières.

Il faut que le conseil municipal valide les dates qui nous ont été imposées à savoir les 08 et 09 juin.

M. KOTUSIK : la fête communale se tient une semaine avant, alors qu'en 2016, par exemple, la fête de la pierre avait lieu les 18 et 19 juin.

M. BEGHIN : j'ai participé à cette réunion car j'ai été invité, effectivement le budget qui a été présenté par l'office de tourisme est colossal. La date choisie est celle des 20 ans de la création de la maison de la pierre.

M. le Maire : depuis le début la commune a organisé un concours de sculpture, cette année plusieurs élus m'ont fait part de l'idée de proposer le thème de l'enfance avec aussi l'idée de mettre à l'entrée de la ville une sculpture. Madame SVITEK et Monsieur CHERFILS participeront à cette réunion.

↩ **Questions diverses :**

M. le Maire rappelle que les questions diverses sont des questions qui ne sont pas soumises à étude, il s'agit juste d'information.

Mme SVITEK informe que Cora organise des photos gratuites avec le Père Noël.

M. le Maire précise que le cirque Zavatta a proposé des places gratuites pour les enfants.

M. BEGHIN annonce un déficit de la base de Saint Leu d'environ 30 000 €. Il y avait eu un problème avec les gens du voyage, ce qui a ajouté au déficit de la base environ 3000 à 4000 €. Et aussi la fermeture obligatoire suite à des problèmes de qualité de l'eau.

À savoir aussi que nous allons être attachés pour la chaufferie collective à Oise Habitat concernant la piscine.

Mme ONUFRYK : informations concernant le club d'équitation qui se trouve sur la base de Saint-Leu-d'Esserent.

M. le Maire propose que la communication soit renforcée.

M. BEGHIN : un audit a été fait et il a été reproché le vieillissement du poney club.

M. le Maire rappelle que Saint-Maximin est copropriétaire et cogérant de la base. Comme pour la piscine de Montataire, il faudrait revaloriser les équipements et renforcer la communication autour afin que les habitants en profitent davantage.

Mme SVITEK : il serait peut-être bien de pouvoir inviter des représentants de ces équipements pour la fête des associations afin qu'ils se fassent connaître.

Mme AZOUZA : je souhaiterais redonner la définition de la ville amie des enfants. Il s'agit de porter un projet envers les enfants mettre les moyens pour l'éducation, la prévention, la culture, le transport mais c'est aussi bien évidemment des structures. Pour moi il faut travailler ensemble tous ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h47.

